



AVOCATS SANS FRONTIÈRES
LAWYERS WITHOUT BORDERS
ABOGADOS SIN FRONTERAS

ASF EN ACTION!

Numéro 3

Printemps-été 2007

Éditorial

Suite aux réactions positives manifestées lors de l'envoi du dernier numéro d'*ASF en action!*, envoyé pour la première fois en version imprimée, l'équipe des communications renouvelle l'expérience. Nous espérons dorénavant vous envoyer par courrier chaque numéro du bulletin.

Deux thèmes ont particulièrement retenu notre attention pour la présente édition : le Nigeria et l'assemblée générale annuelle. Quel est le lien entre les deux? Avec cinq missions, c'est dans ce pays que Avocats sans frontières a été le plus actif cette année. Il nous semblait donc intéressant de présenter le contexte politique, économique et juridique dans lequel l'organisme intervient. Lavinia Botez rend aussi compte de la plus récente mission dans ce pays.

Comme vous le verrez à la lecture du rapport de l'assemblée générale annuelle, tenue le 7 juin dernier, nos activités ne s'arrêtent pas là. Le projet Haïti prend son envol, un autre est en gestation au Bangladesh et le projet Colombie continue malgré un financement difficile.

De plus, ASF Université Laval présente ses activités dans les pages du bulletin.

Ce développement serait impossible sans l'ajout de sang neuf. Depuis un an, 15 nouvelles personnes ont décidé de consacrer du temps bénévolement à ASF. Le dossier sur l'assemblée générale rend compte de leurs réalisations et de leurs projets au sein des différents comités de travail. Un portrait complet à l'approche de notre

cinquième anniversaire de fondation, que nous célébrerons à compter de l'automne.

Eh oui, 5 ans déjà! Nous prévoyons plusieurs activités pour souligner l'événement : un cocktail d'automne à Québec, symbolisant la création de l'organisation dans la ville même où l'idée est née; une journée de formation lors de la journée internationale des droits de la personne en décembre; enfin, une importante soirée de financement clôturera ces festivités à Montréal en début d'année 2008.

OUF! Tout un défi pour notre organisation. Vous imaginez bien que pour mener avec succès toutes ces activités, votre participation sera bienvenue. Que ce soit en diffusant l'information concernant nos activités, en achetant ou en vendant des billets pour les diverses activités, en aidant à la mise sur pied de la journée de formation ou en nous soutenant financièrement pour la production et l'impression de ce bulletin, votre aide sera grandement appréciée. Bref, nous sollicitons votre collaboration, sous toute forme, celle qui vous convient le mieux! Si vous désirez nous aider, vous pouvez nous le faire savoir en nous contactant par courriel à : communications@asfquebec.org

Nous vous souhaitons d'excellentes vacances!

Maude Choko et André Giroux

Nigeria : Portrait d'un pays aux multiples paradoxes

Marc H.Choko

En choisissant d'intervenir au Nigeria, Avocats sans frontières a mis le pied au cœur de l'Afrique, un pays clef à la fois au plan continental et international.

Avec ses 135 millions d'habitants, répartis sur plus de plus de 900 000 km², le Nigeria est le pays le plus peuplé d'Afrique. Premier producteur de pétrole sur le continent, il se classe au 8^e rang des pays exportateurs mondiaux. Membre important de l'OPEP, il fournit 8% du pétrole des États-Unis. De plus, il regorge de 100 000 milliards de mètres cubes de gaz naturel. Cette richesse attise bien des convoitises et place le pays au cœur de conflits et d'enjeux internationaux.

Or, si les élections d'avril 2007 ont à nouveau fait parler du Nigeria, c'est davantage, comme par le passé, à cause des multiples violations des règles élémentaires de démocratie et de la violence : enlèvements de travailleurs et de cadres étrangers, assassinats, etc.

Une longue tradition de violence

Depuis l'indépendance obtenue de la couronne britannique le 1^{er} octobre 1960, le pays a connu une épouvantable guerre de sécession au Biafra de 1967 à 1970, une multitude de coups d'État (en 1966, en 1975 et en 1983), l'annulation des élections en 1993, la mort soudaine du terrible général Sani Abacha alors à la tête du gouvernement militaire en 1998, une multitude de fraudes et de morts violentes, dont plus de 100 lors des seules élections de 2003, et l'assassinat de candidats, y compris lors de la récente campagne électorale.

Depuis 1960, le pays a subi 28 années de régime militaire. Ces conflits locaux, et toutes les exactions qui les accompagnent, ont souvent été présentés comme le résultat de haines tribales ou interethniques ancestrales, voire d'affrontements

religieux ou d'ambitions personnelles. Il ne fait aucun doute que ces divers facteurs ont leur importance. Ainsi, la tribu des Haoussa, majoritaire dans le nord, est principalement constituée de musulmans, tandis que celles des Yoruba (sud-ouest) et des Ibos (sud) sont surtout composées de chrétiens. C'est également le cas des Ijaws du delta du Niger et de leurs rivaux locaux, les Itsekiri.

Or, alors que le pays a presque toujours été dirigé par des chefs d'état musulmans originaires du nord, le général Olusegun Obasanjo, Yorubien et chrétien du sud, a été porté au pouvoir en 1999. Cette victoire s'explique en grande partie par l'appui des forces musulmanes nordiques : elles souhaitent se débarrasser des généraux musulmans corrompus issus de ce même nord.

Il faut donc chercher ailleurs les causes profondes de ce chaos presque permanent.

Ce pétrole qui rend fou et corrompu

Le Nigeria constitue le seul producteur pétrolier important au monde à présenter un déficit budgétaire... et à souffrir de pénurie d'essence! Il n'est pas étonnant qu'en 2003 Transparency International* ait classé le Nigeria au deuxième rang des pays les plus corrompus de la planète.

En voici un exemple. Bayelsa, au sud du pays, est le premier lieu de découverte du pétrole, en 1956. Cet État produit le quart du pétrole nigérian. Le gouverneur de l'État, Diepreye Alamiyeseigha, est l'un des hommes les plus puissants du delta du fleuve Niger. Il constitue aussi l'exemple caricatural de cette corruption et du pillage des richesses nationales. Il est officiellement payé 1500 dollars par mois. En décembre 2005, il est arrêté en Grande-Bretagne et accusé d'un détournement de plus de 16 millions de dollars. Les détournements de fonds lui auraient permis d'acquérir une raffinerie pétrolière en Équateur et plusieurs résidences à l'étranger. Or, en s'appuyant sur des promesses que l'on pourrait qualifier de démagogiques, Diepreye Alamiyeseigha se déclare victime d'un complot néocolonial organisé par Londres avec l'appui du président sortant, Olusegun Obasanjo.

Voici un autre exemple. Le chef politique de la *Niger Delta People's Volunteer Force* (NDPVF), Alhaji Mujahid Dokubo Asari, serait en fait un chef de bande armée qui mettrait ses hommes au service du *People's Democratic Party* du président Obasanjo, puis des sécessionnistes comme le Mouvement pour l'émancipation du delta du Niger (MEND), créé en juillet 2006.

Quant aux populations des zones pétrolières, environ 20 millions d'habitants, elles vivent un véritable cauchemar. Plutôt que de bénéficier des retombées des fabuleuses richesses naturelles de leur région, plus de 70% d'entre elles vivent avec moins d'un dollar par jour. Pire, une effroyable pollution provoque des maladies respiratoires et la contamination des gibiers et des poissons, denrées dont elles se nourrissent et font traditionnellement commerce.

Une situation explosive

Détournements massifs des milliards de dollars issus de la vente pétrolière, corruption, agitation, répression violente et pauvreté généralisée poussent une partie croissante des populations du delta du Niger à se révolter. Par exemple, à la fin 2006, les deux principaux syndicats représentant les ouvriers du secteur pétrolier ont appelé à la grève. Ces travailleurs oeuvrent souvent dans des conditions très difficiles.

Les rébellions locales, notamment dans le delta du Niger, s'appuient à la fois sur des revendications économiques et politiques : redistribution équitable de la manne pétrolière pour les populations de la région et contrôle des décisions au plan régional, voire la sécession. Toutefois, ces luttes passent parfois par des pratiques fort contestables, tel l'enlèvement contre rançon de travailleurs étrangers et meurtres entre partis rivaux.

La rébellion est mâtée par des opérations brutales de l'armée, voire des compagnies privées de sécurité, des milices au service des compagnies pétrolières internationales. Cette répression entraîne des centaines de morts civiles chaque année. Quant aux vols de pétrole et aux attentats, parfois difficiles à départager, ils ont entraîné 13 explosions d'oléoducs depuis 1998, provoquant ainsi des milliers de morts.

L'instabilité du pays et les pertes de production qu'elle provoque ont des répercussions à la hausse sur le prix du pétrole international. Cela pousse des pays comme les États-Unis, et plus récemment la Chine, ainsi que les grandes compagnies pétrolières à intervenir dans la région. À elle seule, Shell contrôle 43% de l'extraction de pétrole, mais Exxon, Mobil, Chevron, Agip et Total y ont aussi des intérêts.

Les récentes élections régionales et présidentielles, tenues dans un climat de violence et de fraudes massives, montrent que rien n'est réglé pour l'avenir de la démocratie au Nigeria.

Un tel contexte ne laisse malheureusement guère présager un proche retour à une situation apaisée. Il y a fort à parier qu'ASF ouvrira de plus en plus de dossiers dans ce pays.

* Transparency International se présente comme la principale organisation de la société civile se consacrant à la lutte contre la corruption.

Sources

- www.agora.qc.ca
- www.wikipedia.org
- news.google.ca
- usinfo.state.gov
- www.lobservateur.bf
- www.sangonet.com
- Témoignages, 27 juillet 2006, p. 6 (www.temoignages.re)
- Les Echos, 8 juin 2006 (www.biblio.eureka.ce)
- 7 novembre 2006, p. 25
- 11 octobre 2006, p. 21
- 14 septembre 2006, p. 8
- 26 décembre 2006, p. 12
- Le Monde diplomatique, avril 2006, p. 14
- Infosud Belgique, 13 septembre 2006, (www.infosud-belgique.info)
- Le Figaro, 18 mars 2007, p. 2
- Amnistie Internationale
- L'Humanité, 17 avril 2003 (www.humanite.presse.fr)
- Le Soleil, 18 mai 2006, (www.seneweb.com)
- Jeune Afrique, 31 janvier 2007 et 4 février 2007 (www.jeuneafrique.com)

Le droit au Nigeria : Un cadre théorique cohérent, une pratique déficiente

André Giroux

Un juriste québécois qui se rend au Nigeria est frappé par les ressemblances avec le système canadien. On retrouve dans les deux pays une Chambre haute, le Sénat, et une Chambre des représentants. Au Nigeria, sénateurs et députés sont élus aux quatre ans. On y retrouve un partage des pouvoirs entre les instances nationales et régionales, celles-ci étant appelées États plutôt que provinces.

Adoptée en 1999, la constitution nigériane est dépourvue d'une charte spécifique des droits, mais on y reconnaît formellement de nombreux droits fondamentaux : droit à la vie, à la dignité de la personne, à un procès juste et public et ce, dans un délai raisonnable et par un tribunal indépendant.

« Les ressemblances entre les deux constitutions sont tellement frappantes que l'on ne peut que conclure que la constitution canadienne a influé sur la constitution nigériane », estime Me Sébastien Caron, membre du comité Nigeria d'Avocats sans frontières.

Le Nigeria connaît un triple système juridique : la *common law*, le droit islamique (la charia) et le droit traditionnel. La moitié de la population est musulmane et 40%, chrétienne. « Les différences entre les régimes juridiques sont plus grandes que ce que l'on retrouve au Canada entre le droit civil et la *common law*, convient Me Caron. Ainsi, la charia peut parfois contrevenir à certains droits garantis par la constitution. Or, celle-ci s'applique à tous et a juridiquement préséance. »

Or, le droit constitutionnel demeure méconnu à la fois par la magistrature nigériane et les avocats. L'un des rôles d'ASF consiste à combler cette lacune, notamment par la formation. « Nous apportons aussi une assistance légale aux avocats locaux afin de les aider à

défendre des cas spécifiques, note Me Caron. Nous les informons notamment sur la façon dont les droits fondamentaux sont appliqués au Canada et leur fournissons parfois la jurisprudence canadienne. »

Mais en pratique...

Malgré son cadre théorique cohérent, le droit nigérian souffre de sérieuses lacunes en pratique. « L'exploitation du pétrole a permis le développement d'une classe moyenne, apte à se procurer maison et automobile, mais aussi à créer un système juridique, souligne Sébastien Caron. Les gens de la classe moyenne parviennent à bénéficier d'un système juridique qui fonctionne relativement bien pour eux. »

Cette classe moyenne demeure nettement minoritaire. Pour l'immense majorité de la population, le droit demeure un phénomène abstrait, totalement inconnu. « Ces gens ne connaissent pas leurs droits et n'ont pas les moyens de les connaître, constate Me Caron. Quant au système de justice, sous-financé, il n'a pas le temps de s'occuper d'eux. »

Ce sont ces personnes que l'on retrouve en prison, en grand nombre et pendant plusieurs années. « Les gens dont les droits ne sont pas reconnus se comptent par centaines, voire par milliers, déplore Me Caron. Ils croupissent dans des prisons, dans de très mauvaises conditions, sans même que des accusations soient portées contre eux. » (Lire à ce sujet les chroniques du Nigeria, de Me Pascal Paradis, dans *ASF Québec en action!*, édition hiver 2007, page 3).

Face à ce malheur, chrétiens du sud et musulmans du nord vivent la même situation. « Nous comptons beaucoup plus de cas de femmes soupçonnées d'adultère au nord, nuance Me Sébastien Caron. Ces dernières années, nous n'avons pas vu de cas de femmes condamnées à mort par lapidation. Elles croupissent en prison sans que des accusations ne soient portées contre elles. Cela attire moins l'attention de la communauté internationale, mais on ne peut certes pas dire que la situation des femmes en soit vraiment améliorée. »

Nigeria : Mission dans l'État islamique de Bauchi

Lavinia Botez

ASF est retourné au Nigeria en février 2007. Cette mission avait deux objectifs spécifiques majeurs: d'une part, organiser un séminaire dans l'État de Bauchi et, d'autre part, signer une entente de partenariat à Abuja avec le Legal Aid Council pour la formation de ses avocats et contribuer à sa campagne de sensibilisation sur le droit à l'avocat.

A priori, toutes les missions d'ASF au Nigeria visent les mêmes objectifs de base: identifier les cas nécessitant une intervention, visiter les prisons, assurer un suivi des cas préalablement recensés et travailler avec les partenaires locaux. En deux semaines de mission, l'équipe a atteint ces objectifs et réalisé les projets avec succès.

Séminaire sur la compatibilité des droits de la personne et de la charia

Le séminaire dans l'État de Bauchi portait sur les droits de la personne et la charia, cet État pratiquant le droit islamique depuis le début des années 2000. Essentiellement, l'équipe voulait traiter de la compatibilité entre la charia et les conventions internationales des droits de la personne et voir comment on pourrait réconcilier ces deux systèmes.

En complément au séminaire, ASF désirait contacter des avocates de Bauchi afin de savoir comment elles évoluent dans un État de droit islamique. ASF a donc organisé un souper avec elles. Plus d'une quinzaine de personnes se sont présentées, soit la majorité des avocates de l'État de Bauchi. Afin d'y participer, plusieurs ont dû demander l'autorisation à leur époux.

Fait intéressant à noter : la majorité de ces avocates sont musulmanes et croient en l'application de la charia, même si elles n'adhèrent pas à toutes ses interprétations et applications.

Pourquoi compte-t-on si peu d'avocates dans cet État? Elles invoquent des motifs à la fois économiques, culturels et religieux.

D'un point de vue économique, la famille n'a souvent pas les moyens de payer quelqu'un pour s'occuper des enfants pendant que le mari travaille et que la femme étudie et travaille à son tour. Socialement, comme la femme n'occupe pas à Bauchi la même place que l'homme, une telle dépense n'est pas toujours perçue comme nécessaire ou justifiée. De plus, la profession d'avocat implique des déplacements que les femmes sont peu libres de faire. D'un point de vue culturel et religieux, la femme a le devoir de rester à la maison pour élever sa famille et n'a pas vraiment sa place sur le marché du travail. La charia n'est pas seulement une loi, c'est aussi un mode de vie.

Lors du souper, ces avocates ont affirmé ne pas affronter de difficultés majeures dans l'exercice de leur profession. Soulignons toutefois qu'à part trois d'entre elles, toutes sont à l'emploi du gouvernement. La situation des avocates de la défense est plus problématique et, par conséquent, elles sont pratiquement absentes de ce domaine.

Le séminaire avait lieu au lendemain du souper et les avocates présentes la veille y ont toutes assisté. Non seulement elles étaient présentes, mais elles ont participé activement. Elles ont abordé des questions très délicates telles que l'adultère et le viol.

Composé pour moitié de musulmans et pour moitié de chrétiens, le séminaire a provoqué des échanges d'idées passionnants. Y ont participé des représentants des prisons, de la justice, des juges, des avocats, des représentants du barreau, des autorités religieuses, du Grand Khadi (responsable de la cour d'appel charia), des représentants du Legal Aid Council et la quinzaine d'avocates rencontrées la veille. Y ont aussi participé des gens de Gombe, État où ASF n'est pas encore actif. En tout, on pouvait compter une cinquantaine de personnes.

Entente entre ASF et le Legal Aid Council

Le deuxième objectif de la mission consistait à signer une entente de partenariat avec le Legal Aid Council (LAC), qui avait demandé à ASF de donner des sessions de formation à l'ensemble de ses avocats. L'entente prévoit le contenu de ces formations.

ASF désirait également participer à une campagne de sensibilisation sur le droit à l'avocat qui s'appelle : *Police Duty Solicitor Scheme*. Le but de cette campagne est d'informer la population de ses droits, dont le droit à un avocat lors d'une arrestation et le droit d'en connaître les motifs. ASF a créé des affiches et des autocollants portant des messages d'information accompagnés de numéros de téléphone à composer en cas de besoin.

L'Afrique vue par des yeux nouveaux

Plusieurs choses ont frappé nos avocats en territoire africain. Dans le cadre d'ASF comme tel, c'est la reconnaissance de l'organisme sur le sol africain qui les a interpellés. Les Nigériens désirent changer les choses en faisant, entre autres, appel à des organismes comme ASF. De surcroît, la présence féminine dans des métiers libéraux majoritairement masculins est impressionnante. La responsable du Legal Aid Council (de l'époque) était une femme, comme presque toutes les personnes rencontrées pour la formation. Leur dévotion, leur engagement et leurs convictions sont très inspirants.

À un autre niveau, la fragilité du pays est frappante. L'équipe n'a jamais craint pour sa sécurité, mais les élections ont provoqué une escalade de violence et des assassinats. Malgré tout, il est nécessaire d'aller sur place. Pour bien réaliser son travail, ASF ne peut se contenter d'un suivi par courriels sur de longues périodes. Il doit se rendre sur le terrain pour poursuivre ses démarches et ses objectifs, pour se faire voir et connaître.

Les objectifs des missions de février 2007 ont été dépassés! Pour cause d'instabilité politique, aucune mission d'ASF n'a eu lieu au printemps 2007.

Dossier

Assemblée générale annuelle 2007 : une année très active pour ASF !

André Giroux

La section québécoise d'Avocats sans frontières a tenu sa 5e assemblée générale annuelle le 7 juin dernier. « C'est une année de belles réalisations, estime d'entrée de jeu Me Pascal Paradis, directeur général d'ASF, dans son rapport du conseil d'administration. Nous avons été particulièrement actifs au Nigeria, avons enrichi nos relations avec d'autres organismes de coopération internationale et développé notre rayonnement. Tout cela avec très peu de moyens financiers. »

Le plan d'action de la dernière année a été développé sur la base du plan stratégique 2005 – 2008, qui comporte trois axes :

- Développer des actions pour défendre les droits de la personne;
- Participer à la promotion des droits de la personne au Canada;
- Renforcer la structure organisationnelle d'ASF.

Sur le terrain, l'action concerne particulièrement le Nigeria, la Colombie et Haïti. Un projet est en réflexion concernant le Bangladesh. Les comités de communications, de trésorerie et de financement renforcent la structure de l'organisme. « Au cours de l'année, nous avons créé un comité de communications et nous avons pu, pour la première fois, compter sur un soutien externe pour le comité de financement », souligne Me Paradis.

« Pour réaliser ce travail, nous comptons sur une cinquantaine de bénévoles, souligne le d. g.. Quant au nombre de membres, il est passé d'environ 200 en 2006 à 277 en 2007. Leur contribution financière demeure essentielle à nos activités. »

Un mot sur l'avenir : « Nous évaluons très sérieusement la possibilité d'une expansion pan-

canadienne dans les prochains mois, souligne Me Paradis. Nous avons reçu des demandes provenant des Maritimes, de l'Ouest et de l'Ontario. Nous visons à mettre un pied-à-terre à Toronto, là où se trouvent les grands bureaux canadiens et un financement potentiel. »

Les activités sur le terrain

Nigeria

De juillet 2006 à février 2007, grâce à un financement de l'ACDI Nigeria, le comité Nigeria d'ASF a réalisé cinq missions d'une dizaine de jours chacune. Dix avocats ont participé à l'un ou l'autre des voyages, réalisés dans trois villes : Bauchi, Lafia et Abuja. Ce travail est réalisé en collaboration avec ASF France.

Avis aux personnes intéressées : le comité ne suffit pas à la tâche. En témoigne le carnet de bord publié par Me Pascal Paradis lors d'une mission, en décembre dernier : « Nous nous concentrons cette fois-ci sur les délais déraisonnables de détention sans procès. À contre cœur, nous devons nous limiter aux cas de plus de deux ans. Cauchemar! Plus de 60 détenus passent cet horrible test et se mettent en file devant notre salle d'audience de fortune. » (Ce cahier de bord est accessible sur le blogue d'ASF: www.asfquebec.org)

Or, le comité ne peut assumer qu'une quarantaine de cas par année, ce qui oblige à des choix déchirants. « Nous avons obtenu la libération de plusieurs prisonniers », se réjouit Me Chantale Bouchard, présentatrice du rapport en assemblée générale et participante à la mission d'octobre 2006.

ASF a aussi organisé des tables rondes et des séminaires réunissant des membres de la police, des autorités des pénitenciers, des avocats de la défense, de l'aide juridique, du ministère de la Justice et certains juges. « Tous ces gens réunis autour d'une seule table, qui expliquent leur réalité respective et qui échangent, c'est du jamais vu », commentait à l'époque M. Zubairu Atta, représentant local d'ASF au Nigeria.

Le comité Nigeria se fixe donc de nouvelles orientations pour l'an prochain. Il élaborera deux projets pilotes pour améliorer l'interrelation entre les autorités associées à l'administration de la justice à Bauchi et à Lafia. De plus, sans délaisser la défense de cas individuels, il intensifiera ses activités de formation. « Destinée aux avocats du Legal Aid Council Nigeria (LAC) et aux juges nigériens, la formation sensibilisera aux droits fondamentaux », précise Chantale Bouchard. Le comité poursuivra le même objectif lors de formations destinées aux officiers de police de l'État de Nasarawa.

Le LAC met à la disposition d'ASF un local à Abuja, qui y possède un ordinateur, une imprimante et une connexion Internet. Un coordonnateur local assure une présence à temps partiel. « Nous sommes mieux équipés au Nigeria qu'au Québec », réagit Me Pierre Brun, coordonnateur du comité Nigeria.

Colombie

Faute de financement, la plus récente mission d'ASF en Colombie remonte au printemps 2006. Pourtant, ce pays vit une période cruciale de son histoire. En juillet 2006, la Cour constitutionnelle modifiait considérablement la Loi justice et paix, visant la démobilisation des acteurs de la guerre civile qui perdure depuis 40 ans. (Voir dossier Colombie, dans *ASF Québec en action!*, édition automne 2006.)

Le comité Colombie a adapté ses objectifs à cette nouvelle réalité. La mission repose dorénavant sur trois axes:

- Favoriser le libre exercice de la défense et de la promotion des droits humains par les avocats;
- Renforcer les organisations d'avocats défenseurs des droits humains;
- Surveiller le processus juridique de démobilisation des groupes armés illégaux, notamment en ce qui concerne la participation et la représentation des victimes.

Pour atteindre ses objectifs, le comité Colombie a :

- Produit un rapport critique de la loi *Justice et paix*;
- Participé à la rédaction du rapport *Towards a Human Rights Framework for Canadian Policy on Columbia*. Ce rapport, énonce la position commune de 35 organisations canadiennes de coopération internationale actives en Amérique latine. Elles sont réunies au sein du Groupe d'orientation politique sur les Amériques (GOPA), dont ASF fait partie;
- signé une lettre ouverte au gouvernement colombien, avec 39 autres ONG canadiennes et 61 députés du Parlement canadien. La missive condamne la tentative du chef paramilitaire Salvatore Mancuso de jeter le discrédit sur le dirigeant autochtone Kimy Pernia Domico. Publiée dans le journal *El Tiempo* le 12 février 2007, la lettre réclame justice pour les victimes du conflit.

Le comité est aussi intervenu en faveur d'avocats colombiens réfugiés au Québec, participé à des rencontres réunissant d'autres organisations intéressées par l'enjeu colombien, diffusé de multiples messages sur le blogue d'ASF et publié deux bulletins relatifs à la Colombie.

Haïti

À la demande du Centre d'étude et de coopération internationale (CECI), ASF a réalisé sa toute première mission en Haïti en juillet 2006. Des axes d'interventions retenus alors, deux retiendront particulièrement l'attention en 2007 :

- Former les étudiants de l'Université d'État d'Haïti sur le respect et la promotion des droits de la personne.

« Afin d'accroître les retombées des formations et engager un dialogue constructif, celles-ci seront aussi offertes aux magistrats et aux organisations de la société civile oeuvrant dans le

secteur de la justice », précise Dominique-Anne Roy, chargée de projet Haïti.

Ce volet de la mission débute dès le mois de juin 2007. « Les formations subséquentes, ajoute Me Roy, porteront sur le droit international du travail, la procédure pénale et la détention, les recours auprès d'instances internationales, les droits économiques et sociaux et la sociologie féministe. »

- Réaliser des stages auprès d'organisations de la société civile afin d'offrir une assistance pour la rédaction de plaidoyers et de recherches en droit comparé.

Ce volet sera accompli en liaison avec ENFOFANM, une organisation féministe militante très connue en Haïti. Me Roy explique: « Nous travaillerons avec ENFOFANM et une commission de femmes parlementaires mandatées pour réviser des textes de lois dans une perspective de genre. Nous analyserons les lois haïtiennes en les comparant avec des cadres législatifs en vigueur dans les pays aux réalités socio-juridiques similaires. Les lois à l'étude portent sur la filiation, l'état civil et les unions de fait. »

ASF est allé en appel d'offres sur ce projet, qui se déroulera sur une période de deux mois à compter d'août ou d'octobre prochain.

« La Plate-forme des Organisations Haïtiennes des Droits Humains (POHDH) nous a aussi demandé de fournir un soutien technique pour préparer et présenter des plaintes devant les instances internationales », ajoute Me Dominique-Anne Roy.

ASF oeuvre en collaboration avec le CECI et l'Entraide Universitaire mondiale du Canada dans ces dossiers.

Bangladesh

Les attaques à l'acide, ça suffit! « Le Bangladesh est encore l'un des pays où le phénomène des agressions à l'acide est le plus fréquent », dénonce Me Pascal Paradis, au nom de Me Jérôme Gagné, chargé d'initiative dans ce dossier.

Pourtant, le Bangladesh a adopté deux lois en 2002 afin d'endiguer le phénomène : l'une rend les attaques à l'acide passibles de la peine de mort, l'autre veut réduire l'accessibilité à ce produit. « Bien qu'on observe depuis une diminution relativement importante du nombre d'attaques enregistrées annuellement, évoque Me Paradis, le taux de condamnation demeure toujours très bas, environ 10%. Le contexte dans ce pays pose un problème éthique : nous souhaitons la condamnation de tels gestes, mais nous refusons de cautionner toute condamnation à la peine de mort. »

ASF est déjà en contact avec Samia Ahmed, de Action Aid Bangladesh (AAB). En collaboration avec ODHIKAR, un organisme du Bangladesh, AAB organise une série de formations sur les attaques à l'acide. Elles culmineront par un séminaire national, qui aura lieu en novembre 2007. « Samia Ahmed nous a laissé entendre qu'elle souhaite notre participation à ce séminaire, souligne Me Paradis. Ce pourrait être l'occasion d'une mission exploratoire. »

ASF évalue actuellement la possibilité d'intervenir dans ce pays.

Au plan organisationnel

En plus du conseil d'administration, trois comités de travail appuient ASF au plan organisationnel : communications, trésorerie et financement. Ils sont réunis au sein du comité exécutif.

Comité des communications

C'est au printemps 2006 qu'ASF a véritablement structuré un comité de communications. Me

Maude Choko en assume la coordination. Les principales réalisations concernent la publication de trois bulletins *ASF en action!*, l'ajout d'un blogue sur le site Internet, l'amélioration de l'aspect visuel du site par l'ajout de photos et le réaménagement des sections. L'amélioration visuelle de l'image associative fait aussi partie du mandat du comité. « Nous avons développé nos liens avec le *Journal du Barreau*, souligne Me Choko, et nous pourrions compter sur leur appui pour mieux faire connaître notre organisation en 2007. »

« Les communications avec les médias et la promotion constituent l'un des principaux défis pour l'année qui vient », affirme Me Choko. Symbole du rayonnement actuel d'ASF, ce sont les médias qui ont principalement pris contact avec ASF cette année, notamment lorsque l'Université Laval a remis le prix *Justitia* aux fondateurs de l'organisme. L'*alma mater* des fondateurs voulait ainsi reconnaître leur apport à la communauté juridique. Cet événement a incité le quotidien *Le Soleil* à désigner ASF à titre de personnalité de la semaine.

En lien avec la réflexion sur l'expansion à l'ensemble du Canada, la traduction en anglais du site Internet d'ASF est en cours de réalisation.

Comité de trésorerie et comité de financement

Au plan organisationnel, le financement représente toujours un enjeu majeur, crucial. Cela est particulièrement vrai pour ASF. L'une des priorités de l'organisme au cours de l'année fut de se doter d'un local et d'une équipe de travail salariée.

L'état des résultats présenté par Me Sébastien Caron, trésorier d'ASF, témoigne de ce défi. À la demande des vérificateurs externes, il a chiffré la valeur du travail accompli bénévolement par les membres : près d'un million de dollars! Or, les autres revenus n'atteignent pas 100 000\$.

Me Francine Lamy a présenté le travail du comité de financement : « ASF a organisé en 2006 sa toute première campagne de financement. Elle fut réalisée sous la présidence

d'honneur de Claire L'Heureux-Dubé, juge de la Cour suprême à la retraite. Le premier juin 2006, elle a aussi présidé un cocktail de financement à Québec. L'événement, qui a réuni plus de 150 personnes, en plus d'une vingtaine de bénévoles, a permis d'amasser 16 000\$.

Afin d'accroître les revenus, le comité de financement a modifié la structure d'adhésion des membres corporatifs et retravaillé celle des membres individuels.

« De concert avec la vice-présidente communications, Me Maude Choko, nous avons élaboré un plan intégré autour du 5e anniversaire d'ASF, qui aura lieu à l'automne 2007, précise Me Lamy. L'objectif consiste à amasser des fonds en organisant deux activités de financement, l'une à Québec à l'automne, l'autre à Montréal en janvier 2008. »

« De plus, signale Me Lamy, pour augmenter la notoriété de notre organisation et susciter de nouvelles adhésions, tant individuelles que corporatives, nous travaillons à l'élaboration d'un bulletin spécial, à une campagne via le *Journal du Barreau* pour 2007, à une campagne de reconnaissance dans les médias et à la réalisation d'une activité de contenu autour de la Journée des droits de la personne, en décembre prochain. »

Le comité de financement est à la recherche de bénévoles pour participer au comité contenu de la Journée des droits de la personne.

Tout ce travail, réalisé sur le terrain ou en soutien à l'organisation par une solide équipe de bénévoles, rend plus impérieux que jamais la consolidation organisationnelle d'ASF. Nul doute que l'obtention d'un budget global pour l'ouverture d'un local et l'embauche d'une équipe de salariés constituera encore cette année l'une des priorités de l'organisme. Ces outils sont essentiels à Avocats sans frontières pour répondre aux besoins de plus en plus pressants et croissants dans les pays où il intervient, et ceux dans lesquels il aimerait développer son action.

ASF à l'Université Laval : Une première année fructueuse

Renaud Gignac

Les sept membres du comité "Visibilité et financement" d'Avocats sans frontières – ULaval qui ont rendu possible la toute première activité de financement de la cellule universitaire d'ASF, peuvent dire mission accomplie!

La soirée Vins et fromages, tenue sous le thème *Agissons! Pour le respect international des droits humains*, a accueilli environ 80 personnes le samedi 14 avril dernier. Cette activité, qui fût un grand succès, a permis à ASF-ULaval d'amasser plus de 500\$. La somme servira à financer nos activités futures. Merci à Me Dominique-Anne Roy (projet Haïti), à Me Denis L'Anglais (projet Colombie) et à Me Michel Gilbert (projet Nigéria) d'Avocats sans frontières, qui ont très aimablement donné de leur temps en venant témoigner de leurs expériences à l'étranger.

En mai, sept comités de recherche formés de deux à six étudiants en droit de l'Université Laval ont remis le fruit de leur travail à ASF. Leur mandat consistait à faire progresser la compréhension de l'univers juridique de la Colombie, du Nigéria et du Bangladesh.

L'association facultaire ASF-ULaval a obtenu le prix Innovation lors du gala Le Grand Maillet. Tenu le 12 avril, cet événement vise à souligner les initiatives étudiantes de la faculté de droit de l'Université Laval pour l'année 2006-2007. Bravo à chacun des 28 membres actifs d'Avocats sans frontières – ULaval !

Le nouveau comité exécutif d'ASF-ULaval :

Renaud Gignac, président
Marie-Pier Boulet, vice-présidente au financement et à la visibilité
Alexandre Vanasse, vice-président à la recherche
Jennifer Tremblay, trésorière

Nouvelles

Le conseil d'administration élu par acclamation

L'assemblée générale d'ASF, tenue le 7 juin dernier, a élu par acclamation son conseil d'administration. L'honorable Claire L'Heureux-Dubé, juge à la retraite de la Cour suprême du Canada en assume la présidence. S'y retrouvent aussi deux fondateurs : Pierre Brun et Pascal Paradis, celui-ci étant aussi directeur général d'ASF. Denis L'Anglais, Miguel Baz et Iris Almeida-Côté reviennent en poste. Une nouvelle recrue joint l'équipe. Il s'agit de Me Fannie Lafontaine. Professeure à la Faculté de droit de l'Université Laval depuis janvier 2007, elle enseigne le droit international pénal et le droit criminel canadien. Auparavant, elle avait notamment œuvré au cabinet exécutif de la Haut-Commissaire aux droits de l'homme et à la Commission internationale d'enquête sur le Darfour.

Restez branchés avec le blogue !

ASF tient un blogue sur www.asfquebec.com. Un ou plusieurs messages s'ajoutent à chaque semaine. Le blogue vous informe sur des activités d'organismes oeuvrant dans un domaine connexe à celui d'ASF, des offres d'emplois ainsi que des nouvelles sur l'un ou l'autre des pays où nous intervenons. Nous soulignons plus particulièrement la possibilité de consulter le bulletin *Nouvelles du projet Colombie*. D'abord destiné aux membres du comité Colombie d'ASF, il regorge d'informations sur l'actualité de ce pays de l'Amérique andine. Vous pouvez commenter l'une ou l'autre des nouvelles publiées sur le blogue. Voilà un bon moyen de s'informer entre deux éditions d'*ASF en action!*

Précision

Me Marcela Valdivia souhaite apporter des précisions au texte Qui sont ces bénévoles qui oeuvrent pour Avocats sans frontières?, *publié dans l'édition d'hiver 2007 d'ASF Québec en action! Voici le texte qu'elle nous a envoyé.*

Marcela est bénévole pour ASF depuis 2002. Mère d'un garçon de 15 ans, c'est le projet Colombie qui la rejoint le plus. Elle se sent chez elle en Amérique du Sud. Et pour cause : d'origine chilienne, elle est arrivée au Canada à l'âge de dix ans. Elle a vécu la dictature et le coup d'État du 11 septembre 1973 dans son pays. Elle a développé une sensibilité unique à cet égard. Marcela s'implique dans diverses organisations de défense des droits et au niveau politique depuis le niveau secondaire.

Diplômée en droit de l'Université d'Ottawa elle complète la scolarité du Barreau à l'Université de Sherbrooke. Puis elle effectue son stage à l'Aide Juridique de Saint-Henri en 1989. Son fils est né en 1991. Par la suite, faute d'un contrat à l'Aide Juridique et malgré des offres du secteur privé, elle réalise une maîtrise et complète une scolarité de doctorat en communication à l'UQAM grâce une Bourse d'excellence du FCAR (Fonds pour la Formation des Chercheurs et Aide à la Recherche) et ce tout en travaillant comme avocate, chargée de cours en communication (clause réserve) et en recherche organisationnelle.

Aujourd'hui elle pratique en droit de la famille, criminel et pénal et commence à faire ce qui la passionne le plus : de la médiation familiale, civile et commerciale.

Ce qui l'a marquée le plus lors de sa mission à Bogota en mars 2005? L'ambiance. Elle ressemble beaucoup à celle du Chili sous la dictature de Pinochet. « Les gens fonctionnent et c'est ça le paradoxe ! Ils vont chez le coiffeur, ils font leur marché, ils travaillent, tout cela dans des conditions très difficiles. Finalement, les gens continuent à fonctionner au quotidien. C'est cette force du quotidien qui frappe. »

Marcela considère qu'ASF fait partie de sa vie. Elle ne fait pas de différence entre son travail, son éducation universitaire, son implication communautaire et ses expériences personnelles. Pour elle, il s'agit d'un tout qui s'agence harmonieusement.

L'équipe d'ASF en action!

Vice-présidente communications :
Maude Choko

Responsable du bulletin :
André Giroux

Équipe de rédaction :
Lavinia Botez, Marc H. Choko, Renaud Gignac,
Marie-Claude Grignon, Maude Choko et André
Giroux

Correction des textes :
André Giroux, Mélanie Raymond, Annie
Thériault, Christine Harvey

Mise en page :
Maude Choko

Gracieuse contribution au financement de
l'impression :
Me Jean-Pierre Belhumeur

Préparation des envois postaux :
Francine Lamy, du cabinet Grondin, Poudrier &
Bernier (Québec)

Impression :



*Bon été à tous et bonnes vacances!
Merci à tous les membres d'ASF
pour leur contribution et leur engagement,
qui ont permis à cet organisme de devenir
ce qu'il est devenu.*

*Nous vous invitons à faire parvenir vos questions ou commentaires à l'adresse courriel suivante:
communications@asfquebec.org*

*Ce bulletin d'information est réservé à l'usage interne et exclusif d'ASF. Toute diffusion, reproduction ou
autre utilisation est interdite sans le consentement préalable d'ASF.*



AVOCATS SANS FRONTIÈRES
LAWYERS WITHOUT BORDERS
ABOGADOS SIN FRONTERAS

500, Grande-Allée Est, bureau 900 Québec (Québec) G1S 2W7
Téléphone : 418-907-2607 - www.asfquebec.org - info@asfquebec.org - Télécopieur : 418-683-0677